

FNEC FP FO- CTA du 6 juin 2014 – Déclaration liminaire

Le 15 mai dernier, les salariés de la fonction publique ont fait grève nationalement à l'appel de leurs organisations syndicales. Ils revendiquent une augmentation de leur salaire après des années de blocage. Cette mobilisation unanime est une réponse à la provocation du gouvernement qui veut prolonger le gel de leur rémunération et poursuivre ainsi l'appauvrissement des agents qui servent au quotidien la population, déconsidérant au passage la mission qu'ils remplissent !

Or, loin d'entendre les revendications, la ministre de la fonction publique a répondu par le maintien du blocage du « point d'indice », concrétisation du « Pacte de responsabilité » et des milliards soustraits au budget des services publics.

Cette politique est à terme suicidaire. A Force ouvrière, nous ne pouvons l'accepter : nous réclamons l'abandon du plan « d'économie » de 54 milliards fait au détriment des besoins élémentaires de tous. Nous revendiquons une augmentation de 8% de la valeur du point d'indice afin de rattraper les pertes des années antérieures. Nous exigeons l'arrêt de la MAP (modernisation de l'action publique) et des suppressions de postes.

Force Ouvrière ne peut se résoudre à ce que s'enracine l'austérité à travers une politique brutale, hostile aux salariés et de multiples contre-réformes propres à notre ministère !

Statut : non à la publication du décret Peillon !

Force ouvrière a engagé dès le mois de décembre, une campagne d'information auprès des collègues afin de leur dire la vérité sur les dangers qui menacent leur statut. L'aspiration de la profession, c'est de rétablir les décrets de 1950 car les enseignants ne veulent qu'une chose : pouvoir enseigner, rien de moins, ni de plus !

Ce que propose aujourd'hui le ministre, c'est un alourdissement des obligations et des tâches, toutes définies localement, dans le cadre d'un temps de travail conforme aux 1607 heures requises dans la fonction publique. Parce qu'ils veulent conserver leur statut particulier, les enseignants des collèges et lycées avec Force Ouvrière demandent au ministre Hamon de ne pas publier le décret Peillon !

Rythmes scolaires : le seul assouplissement possible, c'est la suspension immédiate puis le retrait !

Au CTM du 5 mai puis au CSE quelques jours plus tard, le ministre Hamon s'est vu infliger un cinglant désaveu : la nouvelle « mouture » du décret sur les rythmes scolaires qu'il a porté, n'a obtenu aucun suffrage de la part des organisations syndicales représentant le personnel ! S'il y a consensus, c'est désormais contre la « réforme des rythmes » ! Et pourtant, le ministre s'entête. Il est même désormais question d'imposer cette « réforme », par le moyen de décisions de justice. Quel aveu d'impuissance dans un tel coup de force !

Le décret Hamon, au prétexte d'assouplissement, maintient et aggrave le décret Peillon rejeté, en permettant des « expérimentations » locales. Des municipalités revoient ainsi leur organisation pour la rentrée prochaine, regroupent les activités sur une après-midi, mettent en place du « périscolaire » payant ... et des conseils d'école sont convoqués à la hâte pour se prononcer sur des organisations, arrêtées par les élus locaux.

Désormais, partout sur le territoire, d'une commune à l'autre, d'une école à l'autre, des organisations différentes sont envisagées pour la rentrée prochaine, lorsque toutefois les projets ont un contenu réel. Le cadre national est pulvérisé, les droits remis en cause. Pèse sur les professeurs des écoles et instituteurs, la menace d'une annualisation de leur service, à commencer par les titulaires remplaçants, perspective totalement inacceptable, de même que l'amputation des congés scolaires.

Le bien-être des élèves, invoqué pour justifier la « réforme » des rythmes scolaires apparaît aujourd'hui pour **ce qu'il est réellement** : un prétexte à la « territorialisation-dénationalisation » de l'école de la République ! Face à un tel désastre, et puisque le ministre n'a pas la moindre légitimité, nous réitérons dans l'unité avec la CGT, Sud et la FAEN, avec l'immense majorité des enseignants et des parents, de tous personnels des collectivités territoriales, l'exigence de la suspension immédiate de la réforme et de l'abrogation des décrets Hamon-Peillon !

Le seul assouplissement possible, c'est la suspension immédiate et le retrait ! En s'obstinant à vouloir faire passer sa réforme à la rentrée prochaine, le ministre prend la responsabilité d'une rentrée chaotique.

Les CHSCT en outre, doivent être immédiatement convoqués comme l'impose la réglementation, ce d'autant que dans les Bouches du Rhône, la tenue de l'instance a été réclamée à l'unanimité des représentants du personnel.

Baccalauréat, brevet des collèges : rétablir des diplômes nationaux !

En cette période tout particulièrement, Force Ouvrière tient à rappeler son attachement au caractère national, terminal et anonyme de tous les examens scolaires. Nous dénonçons toutes les formes d'épreuves « d'établissement », le plus souvent anticipées, qui désormais se multiplient, dégradant les conditions de travail des personnels et des élèves, dévalorisant les diplômes. A quelques semaines des épreuves terminales du bac, les personnels de toutes catégories, contribuant à l'organisation de celles-ci, de nombreux collègues enseignants sont épuisés par cet alourdissement des tâches.

Force Ouvrière réitère sa demande auprès du ministre : les épreuves orales en cours d'année doivent être transformées en épreuves anonymes, nationales et terminales en 2015. S'agissant de l'année écoulée, nous réclamons la rétribution de toutes les heures d'examens anticipés.

Défense des stagiaires : retrait de la « masterisation » !

Le métier d'enseignant connaît aujourd'hui une crise de recrutement majeure dont il n'est pas difficile de connaître la cause : la « masterisation ». Comment, dans la situation économique présente, tellement dégradée et dont la jeunesse est une des toutes premières victimes, imposer aux étudiants de rallonger de deux ans leur parcours universitaire, sans que cela n'en décourage une forte proportion ?

Seul le retour à un concours à Bac+3, assorti d'une **vraie formation**, dans laquelle il s'agit d'injecter des moyens notamment en rémunérant convenablement les tuteurs, permettra de retrouver des candidats. Une décharge de service doit être rétablie avec un maxima devant élève de 6 à 7 h. D'ores et déjà, Force Ouvrière réclame que ne soit pas instaurée une situation d'iniquité entre collègues en allégeant le service de certains et non de tous !

Force Ouvrière n'aura de cesse d'alerter et de mobiliser les salariés contre une politique désormais massivement rejetée !